Commune de
Clérey

EDITION NOVEMBRE 2022

BULLETIN MUNICIPAL

LE CLERICIEN

N° 34

LE SOMMAIRE

page

3 Informations Mairie
4-5 EDITO - Le mot du Maire
6 Etat Civil

Extraits des comptes rendus de conseils
7 - 9 décembre 2021
8-9 - 11février 2022
9 - 10 mars 2022
9-10 - 7 avril 2022
10 - 7 juillet 2022
11-12 - 29 septembre 2022

14 Les travaux à Clérey
15 Les concours des Maisons Fleuries et Décorées
16 à 19 Que s'est-il passé à l'école ?

Les associations
21 - Pirouette et Galipette
22-23 - 1,2,3 Soleil
24 - La Farandole
25 - Le Comité des Festivités Clériciennes
26 - L'ASC CLEREY-FRESNOY
27 - Green Art Clérey
28 - Ten&cie Country
29 - La Société de chasse de Clérey
30 - Le Catéchisme
30 - Le Mouvement Chrétien des retraités
31 - les Pompiers
32 - Eclipse
32 - L'Arca
33 - Les Doigts Agiles

Les brèves de l'année:
34 - La Fête des Voisins
35 - La championne de France enflamme les Terres Rouges
36 - Les cérémonies du 14 et 16 juillet 2022
37 - Le Tour de France Femmes
37 - Le Tour de force d'Armel URBAIN
38 - La Hubert LINARD
39 - La Randonnée Pédestre et le Débal'Maisons
40 - Les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre 2022

Civilités
41 - Chats et chiens errants
42 - le Siedmto et sa recyclerie
43 - Déchets verts
44-45 - Dépôt illégal de déchets
46 - Stop aux bruits de voisinage

48 Numéros Utiles

INFORMATIONS MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mardi : de 09h00 à 12h00
Jeudi : de 09h00 à 12h00
Vendredi : de 13h30 à 17h45

Retrouvez toutes les infos sur : **www.clerey.fr**
et sur facebook à la page : **L'Actu Clérey**

N'hésitez pas à nous ajouter en tant qu'ami afin de retrouver toutes les informations de la commune jour par jour. Vous pouvez également dialoguer avec nous pour toutes questions pratiques ou nous envoyer vos messages à faire passer. Pour rappel, cette page n'est pas destinée à faire de la publicité pour les entreprises et commerces locaux. Nous mettons tout de même à jour les informations lorsque cela nous paraît important.

Modification des Tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, considérant l'évolution des coûts de l'énergie (électricité et gaz), a décidé qu'à compter du 1er octobre 2022, toute réservation de la salle des fêtes se fera selon les tarifs suivants,
Pour une location du vendredi à 18h au lundi à 8h :

- **Habitants de Clérey : 250,00 euros**
- **Non habitants : 350,00 euros**

L'évolution continue du prix du gaz et de l'électricité rendant difficile la détermination d'un tarif trois ou six mois à l'avance, le Conseil Municipal se réserve la possibilité de modifier de nouveau les tarifs de location de la salle des fêtes.

L'EDITO DU MAIRE

Chères Cléricienne, chers Clériciens

En ces temps difficiles de post-pandémie, nous devons faire face à de nombreux problèmes d'ordre financier dus à la conjoncture.

Tout d'abord, l'État a récemment décidé de supprimer la taxe d'habitation, représentant une des principales recettes de la commune. Malheureusement, la compensation pécuniaire du gouvernement ne sera pas intégrale. Ainsi, le conseil municipal a voté en faveur d'une augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti de l'ordre de 3.45%. Ceci représentant une hausse moyenne annuelle de 20€ par foyer.

Dans la continuité, nous avons été contraints d'augmenter la taxe d'aménagement, passant de 3% à 5%.

D'autre part, nous effectuerons des économies d'énergie en concentrant l'installation des illuminations de Noël dans le parc de la mairie, auprès du traîneau du père Noël ainsi que sur la place de l'église. De plus, le conseil a envisagé de réduire le temps d'éclairage public d'une heure le soir en hiver. Cependant, les frais de service du SDEA pour le changement d'horaire neutraliseraient ces économies.

Comme tout un chacun, nous prêterons attention au chauffage dans tous les lieux publics en optimisant la régulation des températures.

Dans un autre domaine, la société Calycé a soumis le projet d'installation d'un parc éolien (Parc du Génois) sur le finage de Clérey et ses alentours. Le conseil municipal a d'abord voté à l'unanimité contre les études liées au projet, puis, une seconde fois contre ce dernier. En effet, le droit français autorisant l'implantation d'éoliennes à partir de 500m des habitations, nous ne souhaitions pas que celles-ci soient sujettes aux bruits et ondes que ces appareils émettent. De plus, ces installations dites « écologiques » détériorent les sols et enlaidissent nos paysages, tout en impactant l'évaluation foncière et immobilière de nos propriétés. Cela étant dit, nous tenons à préciser que la commune encourage le développement durable et ces énergies renouvelables, dans la mesure où ces énergies sont produites de manière cohérente avec leurs objectifs et ne viennent pas perturber la vie des citoyens.

Ainsi, si vous, Clériciens et Cléricienne, ne désirez pas la mise en place de ces éoliennes, nous vous invitons à faire valoir votre avis auprès des promoteurs, lors de l'enquête d'utilité publique (si elle a lieu). Une réunion publique est prévue à ce sujet le vendredi 2 décembre 2022 dans la salle des fêtes.

Ensuite, je tenais à rappeler que chaque propriétaire est responsable du nettoyage et de l'entretien des trottoirs situés devant sa propriété ainsi que de l'élagage et du ramassage de toutes branches d'arbres ou de haies, débordant sur la voie publique.

Commune de
Clérey

À présent, nous pouvons traiter des sujets plus positifs.

D'abord, nous avons pu constater une augmentation de notre population en parallèle avec la construction de nouvelles habitations à Clérey.

D'autre part, nous sommes heureux du succès des différentes festivités organisées cette année et remercions l'ensemble des acteurs ayant contribué à leur réalisation.

Nous pouvons notamment citer les réjouissances du 14 Juillet et son feu d'artifice, les différents événements organisés par le « Comité des Fêtes Clériciennes » et « l'Association 1-2-3 Soleil », ou encore l'accueil et l'ampleur de l'exposition de « Green Art Clérey » et bien d'autres encore…

En ce qui concerne les différents projets en cours, les travaux du nouveau Centre de Loisirs avancent bien et son aménagement est prévu pour la fin du 1er semestre 2023. Ensuite, ce sera au tour du centre actuel « La Farandole » de subir des travaux de rénovation.

D'un autre côté, la réfection du tronçon détérioré de la ruelle des Plantes sera effectuée avant la fin de l'année et la 2ème partie de l'éclairage public devant passer en led en 2022, sera finalement installé en Février 2023 pour cause de retard dans l'approvisionnement en composants.

Nous sommes également heureux de vous annoncer notre partie prenante au fond « Leader » européen pour 2023-2027 ainsi qu'au projet RAMSAR 2023-2025.

De plus, le projet de territoire de Troyes Champagne Métropole est au stade de finalisation pour 2023 et nous espérons obtenir quelques retombées positives pour notre commune.

D'autre part, le programme de la participation citoyenne est sur les rails et nous n'attendons plus que l'accord de Mme la Préfète.

Enfin, le conseil étudie la possibilité de rentrer dans le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient pour 2025 avec la nouvelle charte qui est à l'étude en ce moment.

Pour l'année 2023, d'autres projets bénéfiques à notre commune sont à l'étude et nous vous en tiendrons informés lorsque ceux-ci seront plus avancés.

Sur ces mots, je vous souhaite à toutes et à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et que 2023 nous apporte santé, bonheur et le bien de vivre ensemble.

M. LÉCORCHÉ Jean-Pierre. Maire

ETAT CIVIL

Toutes nos félicitations aux parents et aux jeunes mariés

NAISSANCES

05/03/2022 JENNERET Théa, Brigitte, Dominique
06/07/2022 CASTER LORENZ Hugo
23/09/2022 DEPUILLE Andréa, Emilio, Bartholomé
05/10/2022 SALTIER Bianca, Nadine, Michèle, Simone, Françoise
27/10/2022 RUSIECKI Maëlle

MARIAGES

04/06/2022 BRUNOT Loïc et HEITZMANN Nathalie
04/06/2022 GRODARD Bryan et BLIN Mélanie
09/07/2022 PINGRENON Jean et CONTANT Margaux
30/07/2022 VALLERON Mikaël et BABAROWSKI Magali
10/09/2022 RAGUENEAU Victor et MIKELAISHVILI Khatia
12/10/2022 TRANSLER Bastien et THI Thi

DÉCÈS

Nous présentons nos sincères condoléances à toutes ces familles.

10/12/2021 VILLAESCUSA Guy, Villiam, Albert
05/01/2022 BERNAD Bernard, Charles
18/03/2022 NOCUS Patrice, Jean, Henri, Michel
08/06/2022 THEVENIN Marie-France,Hélène - ép. ROUGETET
29/07/2022 SEGURA Catherine, Pierette - ép. RICHER
13/08/2022 BECKRICH Jacqueline, Madeleine, Désirée - veuve REITH
06/11/2022 LARCHE, Jocelyne - ép. KIERSZNOWSKI
07/11/2022 DEREZ Yves
13/11/2022 DEBRIE Roger

POINTS FORTS DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Propos et gestes insultants
Le maire se réserve la possibilité de porter plainte à chaque fois que des propos et/ou gestes insultants lui seront adressés.

Subvention départementale pour la création d'un Centre de Loisirs
Attribution d'une subvention de 104.331,00 euros.

Recensement général de la population : rémunération des coordonnateurs et agents recenseurs
Du coordonnateur communal : un calcul sur la base de 300,00 euros brut
Des agents recenseurs : un calcul sur la base d'un montant de 3,32 euros brut par bulletin de logement composant le district affecté à l'agent.

Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet
pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Proposition de convention d'adhésion à la mission R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des Données) du Centre de Gestion de l'Aube
Le coût annuel de cette mission pour notre collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 1.000,00 €

Rapport d'activité annuel de Troyes Champagne Métropole pour l'année 2020

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public (RPQS) du SDDEA pour l'année 2020

Commission Plan Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO)
Création d'une commission communale PNRFO. La procédure de désignation a donné le résultat suivant :
Membres de la commission communale du PNRFO :
- Madame Coralie GIORGETTI
- Monsieur Sébastien MENNESSIER
- Madame Catherine MISSWALD

Renforcement du réseau public de distribution d'électricité Rue Saint Pierre
La capacité du réseau public de distribution d'électricité desservant la Rue Saint Pierre est insuffisante.
Les travaux susceptibles de remédier à cette situation, qui ont été étudiés par les services du syndicat départemental d'énergie, comprennent la création d'un réseau souterrain basse tension d'environ 35 m de longueur, issu du poste de transformation électrique « CORVÉE » situé Rue Saint Pierre.
Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Fleurissement de la commune
Monsieur Franck CALLOT souhaite rejoindre la commission de fleurissement.

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2022

Ages et Vie
La société Ages et Vie, spécialisée dans l'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie souhaitant rester dans leur commune en bénéficiant d'un accompagnement 24h/24 et 365 jours par an. L'ensemble des membres du conseil municipal se montre favorable au projet de cette société.

Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE)
Le rapport de synthèse du dossier PAVE est communiqué au conseil.

Déploiement du réseau Free Mobile
Etude (par la société Free Mobile) d'implantation sur le pylône à construire appartenant à ATC situé chemin rural dit Près de la Vacherie.

Résultat de l'ouverture des plis pour le projet de construction d'un Centre de Loisirs
Récapitulatif des offres retenues suite à analyse par la SCP PREAUX-DETHOU, Architectes DPLG.

		ENTREPRISES	
LOT N°01	VRD	RÉAUT	39 908,55 €
LOT N°02	GO	GOVIN	179 388,14 €
LOT N°03	CHARPENTE INDUSTRIALISEE	DYBIEC OBS	27 022,00 €
LOT N°04	COUVERTURE & BARDAGE ZINC	DYBIEC OBS	83 460,00 €
LOT N°05	MEN EXT ALU	ALU CHATILLONNAIS	42 120,00 €
LOT N°06	MEN INT BOIS	CHAMPAGNE MENUISERIE	13 798,00 €
LOT N°07	PLATRERIE-ISOLATION	SARL DUFLEXIS	36 655,80 €
LOT N°08	FAUX-PLAFOND	SARL DUFLEXIS	7 509,00 €
LOT N°09	CVC	TUNZINI	62 969,52 €
LOT N°10	ELECTRICITE	ASSIER	26 256,00 €
LOT N°11	PLOMBERIE	TRIPOGNEY	17 230,50 €
LOT N°12	SOLS SOUPLES	BROGGI	6 768,00 €
LOT N°13	CARRELAGE	OLM	21 833,40 €
LOT N°14	PEINTURE TENTURE	LAMBLIN	8 795,58 €
LOT N°15	BARDAGE	DYBIEC - OBS	29 966,00 €
LOT N°16	ESPACES VERTS	ID VERDE	5 326,79 €
LOT N°17	NETTOYAGE DES LOCAUX	SANS SUITE	- €

ESTIMATION 579 615,00 € - TOTAL DES OFFRES HT 609 007,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient les offres telles que présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Financement du projet de construction d'un Centre de Loisirs
Pour les besoins de financement du projet de construction d'un Centre de Loisirs, il est opportun de recourir à un emprunt. Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne qui se décompose comme suit :
1- Un prêt relais en attente des subventions et du FCTVA d'un montant de 440.000,00 euros au taux fixe de 0,70% sur 3 ans
2- Un prêt d'un montant de 300.000,00 euros au taux fixe de 1,59%, sur une durée de 20 ans.

Renforcement de l'installation d'éclairage public Rue de la Noue du Moulin, Rue Perdue, Ruelle des Plantes, Rue du Lac, Rue du Jarron et Lotissement du Bois de Forêt
Demande est faite au SDEA de réaliser les travaux définis.

Examen des rapports d'évaluation adoptés par la commission locale des charges et des ressources transférées du 15 novembre 2021 de TCM

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Terrain du 10, Rue de l'Eglise
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de la vente des parcelles AB 569 et 92, contigües à l'école primaire, au profit de la commune aura lieu le vendredi 11 mars à 17h.

Parcelles B4, B6, B7, B8, B9 et B10 : Projet (acquisition-division-revente)
Monsieur le MAIRE rappelle le projet de Ages et Vie.
Vu l'entrevue avec Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de Troyes Agglomération en date du 28 février 2022. Vu les entrevues avec Maître Delavigne en date des 10 février et 2 mars 2022,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- se prononce en faveur du projet d'Ages et Vie, nécessitant pour la commune l'acquisition des parcelles B4, B6, B7, B8, B9 et B10 au lieu-dit Champ Saint Antoine, la division foncière des parcelles et la revente des parcelles,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces procédures.

Soutien à l'UKRAINE

Projet de Territoire réunion le jeudi 17 mars à 19h00 dans les locaux de Yschools.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique : PTRTE
Les documents transmis par les services de Troyes Champagne Métropole seront adressés à l'ensemble des membres du conseil municipal.

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

Approbation du Compte de Gestion 2021
Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé.
Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.
Le compte de gestion 2021 du receveur se présente comme suit :
Résultat de clôture 2021 :
Investissement, déficit de 75.997,45 euros
Fonctionnement, excédent de 396.511,86 euros
Soit un excédent de clôture de 320.514,41euros

Examen des rapports d'évaluation adoptés par la commission locale des charges et des ressources transférées du 15 novembre 2021 de TCM

Vote du Compte Administratif 2021
Le Compte Administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (Le Maire). Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à un adjoint.
Le compte administratif se présente comme suit hors reste à réaliser :
Section de Fonctionnement :
* Recettes : 1.054.127,38
* Dépenses : 657.615,52
Soit un excédent de fonctionnement de clôture : 396.511,86
Section d'Investissement :
* Recettes : 163.515,43
* Dépenses : 239.512,88
Soit un déficit d'investissement de clôture : 75.997,45
Soit un excédent de clôture : 320.514,41 euros
Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent le compte administratif 2021.

Affectation des résultats de 2021 - détail voir CR du 7/04/2022

Vote des taux des taxes
- Taxe Foncière sur le Bâti : 17,46% pour le taux communal
Non compris 19,42% pour le taux départemental
Soit 36,88% (taux à indiquer sur l'état 1259)
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 16,41 %

Vote du Budget 2022
Le budget 2022, qui s'équilibre comme suit, est adopté à l'unanimité.
Section de Fonctionnement : 956.847,41 euros (Recettes et Dépenses)
Section d'Investissement : 1.476.081,86 euros (Recettes et Dépenses)

Demande de rétrocession
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de rétrocession déposée par l'Association Syndicale Libre (ASL) du Lotissement Le Gué de Fonteny.

Consultation relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Lusigny-sur-Barse
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette demande d'enregistrement à la construction et à l'exploitation d'une unité de méthanisation située RD 1 sur le territoire de la commune de Lusigny-sur-Barse.

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

Candidature au fonds européen de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) sur la période 2023-2027
Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de solliciter l'intégration de la commune dans le périmètre du futur territoire LEADER avec le PNRFO comme structure porteuse,

Etat d'avancement des travaux de construction d'un centre de loisirs

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Classe de CE1-CE2
Les élèves de CE1-CE2 ont réalisé deux émissions spéciales sur Thème Radio sur le Curieux Festival. Ils remercient également la commune pour l'installation de panneaux pour l'exposition de leurs productions à l'occasion de l'exposition de peinture organisée par l'association Green Art.

Handisport
Le 4 juillet dernier, le Comité Handisport est venu faire pratiquer des activités handisport aux écoliers de Clérey. L'association souhaitait ainsi remercier la commune pour l'octroi de sa subvention.

Dégradation de la figurine Théo implantée RD 671
La figurine Théo vandalisée RD 671 a été remise en état et précise qu'il est vraiment dommageable que de tels actes se produisent.

Ouverture de l'espace de vente de la Recyclerie de Vendeuvre-sur-Barse
Ouverture au public depuis le 2 septembre de l'espace de vente de la Recyclerie de l'Orient située 10 ZI Bellevue à Vendeuvre-sur-Barse.
Les horaires sont les suivants :
Espace de vente : mercredi, vendredi et samedi de 14h à 18h30
Dépôt : mercredi, vendredi et samedi de 13h45 à 18h00.

Remerciements de Monsieur Goncalves pour l'attribution de la médaille communale pour ses 20 années de dévouement au service de la collectivité en tant qu'élu.

Projet Eolien
Le conseil municipal souhaite organiser une entrevue avec l'Association Orient Sud Environnement (OSE) et la société CALYCE concernant le projet éolien. Il est également proposé d'organiser une réunion publique avec l'Association OSE.

Décision modificative n°2 au budget 2022
Afin de pouvoir régler les travaux complémentaires du renouvellement de l'installation communale d'éclairage public RD 671, Route de la Forêt et Avenue de la Gare.

Taxe d'Aménagement - Le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 5%.

Examen des rapports d'évaluation adoptés le 22 juin par la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées

Tarifs de location de la salle des fêtes
Le Conseil Municipal, Considérant l'évolution des coûts de l'énergie (électricité et gaz),
DECIDE qu'à compter du 1er octobre 2022, toute réservation de la salle des fêtes se fera selon les tarifs suivants, pour une location du vendredi à 18h au lundi à 8h :
- Habitants de Clérey : 250,00 euros
- Non habitants : 350,00 euros
L'évolution continue du prix du gaz et de l'électricité rendant difficile la détermination d'un tarif trois ou six mois à l'avance, le Conseil Municipal se réserve la possibilité de modifier de nouveau les tarifs de location de la salle des fêtes.

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022 (suite)

Illuminations pour les fêtes de fin d'année

Dans un souci d'économie d'énergie pendant la période hivernale, les illuminations de Noël seront uniquement installées cette année au Centre de Loisirs et au groupe scolaire.

Correspondant Incendie et Secours

Madame Coralie Giorgetti est volontaire pour assurer la fonction de Correspondant Incendie et Secours.

Construction d'un centre de Loisirs :

Approbation de l'attribution du fonds de concours de Troyes Champagne Métropole d'un montant de 131.219,00 euros

Ci-dessous : Les photographies du chantier du centre de loisirs, prises le 20/11/2022
La livraison du bâtiment est prévu pour le printemps 2023

BOULANGER - PÂTISSIER
CHOCOLATIER

Sophie et Martial
Champagne

3, rue du Lac - 10390 CLEREY
✆ **03 25 46 00 25**

Membre du réseau
PROACTIF
Installateur formé aux produits Viessmann

SARL
TRIPOGNEY
PLOMBERIE - CHAUFFAGE

1 chemin des Vignes
10260 Vaudes

03 25 80 89 23

ludovic@tripogney.fr

M. Ludovic TRIPOGNEY
Gérant
06 86 74 39 43

LES TRAVAUX à CLEREY

Salle de classe moyenne section et grande section de maternelle

Cette année, nous avons entrepris de rénover cette classe qui commençait à être vétuste. Les travaux ont eu lieu début juillet pour que les enfants fassent leur rentrée dans une belle classe et sans les odeurs de peinture. Les luminaires sont passés en LED. La salle de classe a été entièrement repeinte et le mobilier partiellement changé. Un placard a aussi été créé pour remplacer l'armoire, maintes fois repeinte, que vous avez sûrement tous connue. Hormis l'électricité, nos employés communaux ont réalisé tous ces travaux.

Sécurisation aux abords de l'école

Comme beaucoup d'entre vous l'ont signalé, face au manque de civisme de quelques parents, vous aviez des craintes pour vos enfants à la sortie de l'école à cause des voitures. Nous avons donc sécurisé, dans un premier temps, avec des barrières puis étudier l'impact de ce blocage.
La sécurité étant améliorée par ces barrières, la pose de poteaux et de bacs de fleurs a été faite. Nous sommes conscients de la situation et avons entendu vos remarques sur les soucis de stationnement aux abords de l'école, nous y réfléchissons.

Création d'un ossuaire au cimetière

L'ossuaire est un lieu dans lequel on dépose les ossements des défunts lorsque les concessions sont arrivées à terme et que les familles ne souhaitent pas les renouveler. Les employés de commune ont réalisé ce lieu de repos.

Ruelle des Plantes

Cette ruelle souffre depuis longtemps de problème d'évacuation d'eaux pluviales. Après expertise et compte tenu des différents réseaux qui passent sous la chaussée, il sera réalisé, sur la partie détériorée, une tranchée drainante pour absorber ces eaux. Par la même occasion, la voirie sera refaite. Ces travaux seront réalisés fin 2022 ou début 2023.

Eclairage public

Dans un souci écologique et d'économie d'énergie, nous rénovons l'éclairage public de la commune. Tous les éclairages publics sont passés en LED sur la partie sud du village à partir du pont. Pour Clérey Bas et Haut, cela devrait être fait début 2023. Comme vous avez pu le constater sur cette zone, plusieurs candélabres ne fonctionnent plus, nous aurions bien voulu changer les ampoules mais elles ne sont plus fabriquées, ni en stock.
Le passage en LED, subventionné par le SDEA (Syndicat Départemental d'Energie de L'Aube) à hauteur de 50 % nous semblait une nécessité. Soucieux d'économiser encore plus l'énergie, nous étudions la possibilité de réduire le temps d'éclairage le soir en période hivernale mais le coût de la programmation des horloges électroniques qui pilotent l'éclairage est assez élevé compte tenu des économies possibles sur la facture d'énergie

MAISONS DÉCORÉES - MAISONS FLEURIES

Fin 2021, la commission «maisons décorées» s'est promenée en fin de journée dans les rues illuminées de Clérey. Nous avons dû faire un choix selon les critères et choisir un top 5. Nous remercions tous nos concitoyens pour leurs efforts de beauté et le bon entretien de leur propriété. Nous avons pu cette année faire une remise de prix à la mairie au mois d'avril, avec les gagnants qui ont pu se déplacer et les membres de la commission.

- 1ers ex æquo M. et Mme CHARPENTIER et M. et Mme RAVE avec 18.5 points
- 3ème Mme DESMARIS : 17 points
- 4ème M. COLLARD et Mme FERON : 16.5 points
- 5ème M. et Mme BRUNEL : 15.5 points

Faute de temps mais aussi au vu de la sécheresse de l'été, la commission n'est pas passée cet été. Nous reviendrons cet hiver bien sûr, mais aussi à l'été 2023 pour vous laisser le temps de raviver les plantes et fleurs de vos jardins !!

CARRIERES CHAMPENOISES

CARRIERES - LOCATIONS - TRANSPORTS

S.A.S. au capital de 85 376€
siège Social:
47 Grande Rue
10260 VAUDES

Tél: 03.25.40.92.35
Fax: 03.25.40.71.54
e-mail: carriereschampenoises@groupebourgoin.fr

Institut Galatée
Esthétique - Epilation - Soins Visage et Corps - Uva - Cadeaux

2, Avenue de la Gare
10390 CLEREY
Tel: 03 25 46 05 42

URBAIN COIFFURE
Salon de coiffure Mixte
Parfumerie

4, Avenue de la Gare
10390 CLEREY
Tel: 03 25 46 00 32

QUE S'EST IL PASSÉ À L'ÉCOLE ?

Il n'y aurait pas assez de pages dans le Cléricien pour vous raconter et vous montrer en images tous les évènements auxquels ont participé les élèves cette année 2022.
En voici donc seulement un échantillon.

Francophonie (Mars 2022)

Les CE1-CE2 de Clérey ont participé à l'atelier la Fabrique des Mots du Festival Voyage en Francophonie, organisé par le comité Marguerite Bourgeoys. Mme Jonquet, la Présidente, et Mme Malaussena, ont remis les prix aux lauréats: Liana et Giorgio au CE1, Raphaël et Eliott au CE2. Une expérience littéraire merveilleuse qui leur a permis de rencontrer Scholastique Mukasonga, écrivaine franco-rwandaise, pour qui ils ont créé une chanson, La Rukarara, c'est ma rivière. Un beau moment qui leur laisse de grands souvenirs.

Commémorations du 8 mai

Devoir de mémoire : 8 mai 1945
Les écoliers du CE1 au CM2, à l'école de Clérey-Fresnoy le Château ont eu l'honneur, dans le cadre d'un projet sur les commémorations du 8 mai, d'avoir la visite du Capitaine Quentin-Charles Guillaud, pilote de chasse de la BA 113. Il leur a présenté son métier, des vidéos de Rafale et de la base. Il a présenté les missions de l'armée de l'air et de l'espace, les caractéristiques des Rafale de St Dizier par rapport à ceux de Mont-de-Marsan… Il a répondu aux questions que les enfants se posaient, comme par exemple : à quoi ressemble votre tenue, votre casque ? Un grand moment d'échanges qui sans doute aura suscité des vocations !

Une vie de château pour les écoliers !

Forts de leur lecture d'Emeline, notre héroïne auboise de Benjamin Desmet, les CE1-CE2 de l'école de Clérey-Fresnoy le Château, ont accompli leur rêve d'aller sur les pas de François Girardon, le sculpteur Troyen de Louis XIV, en visitant Versailles. Ils ont parcouru les Grands Appartements : la chambre du Roi, de la Reine, la galerie des Glaces, le salon d'Apollon, de Venus… et dans les jardins, ils ont pu admirer quelques œuvres de Girardon : le bassin de Saturne, l'enlèvement de Proserpine par Pluton, la Fontaine de la Pyramide…
Les CE2-CM1 ont participé à l'atelier « Animal Fabuleux ». Ils ont réalisé une statuette en argile, une manière d'être aussi un peu sculpteur… Et c'est l'association 123 Soleil qui leur a permis d'approcher le Roi Soleil et de revenir avec des étoiles plein les yeux !

Projet « Architecture et développement durable »

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 étaient inscrites à un PAG : projet artistique sur le thème de « l'architecture et du développement durable ».
Le lundi 13 décembre, elles se sont rendues à Troyes pour visiter la MOPO (Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière) et le chantier de la cathédrale de Troyes. Les élèves ont découvert différents métiers, outils et matériaux.
Quelques jours plus tard, les partenaires du projet, Aurélie BOURGOIN (urbaniste) et Elise RUELLE (architecte) sont venues présenter leur métier respectif.

Le vendredi 4 mars, les élèves de CE2-CM1 ont commencé à réfléchir à leur projet : construire des cabanes à chats pour l'association Mimine et Roudoudou, avec des matériaux de récupération. Quant aux CM1-CM2, ils ont découvert le land art (utilisation du cadre naturel et matériaux trouvés autour de l'école) pour créer des œuvres d'art à travers la construction de cabanes à oiseaux ainsi que la construction de deux assises pour aménager le petit jardin de la cour. Les élèves ont d'abord réalisé des croquis puis se sont lancés dans la construction de maquettes. Les vendredis après-midis 29 avril et 13 mai : les élèves ont réalisé leurs constructions avec l'aide de nos deux partenaires : Aurélie et Elise ainsi que de plusieurs parents. Pour clôturer ce passionnant projet, mercredi 1er juin à 18h, a eu lieu le vernissage/l'exposition des productions à la MOPO. Elèves et parents ont été conviés. Ce fut une grande fierté pour les élèves de voir leurs réalisations exposées telles des œuvres d'art dans ce lieu emblématique de la ville de Troyes. Félicitations aux enfants pour leur investissement !

Les pompiers de Clérey

Le lundi 14 mars 2022, nous avons fait venir les pompiers de Clérey pour participer à l'exercice incendie. Les pompiers ont présenté aux enfants leur camion ainsi que leur uniforme. Certains élèves de CP/ CE1 ont eu la chance de porter le casque et la veste d'un pompier. Ils ont même manié la lance à eau !

Visite de Guedelon

La classe de CP/CE1 a étudié cette année le Moyen Age et en particulier les châteaux-forts. Nous sommes donc allés visiter le château de Guédelon grâce à l'Association 1,2,3 Soleil. Les artisans sur le chantier nous ont expliqué comment les châteaux-forts étaient bâtis autrefois. Les enfants ont également joué à des jeux du Moyen Age

La classe de Mer

Cette année, les élèves de la classe de CM1-CM2 de Mme Stéphanie Léger ont eu la chance de partir en classe de Mer à Saint Hilaire-de-Riez du 13 au 17 juin.
Au programme : pêche à pied, char à voile, visite du port et des marais salants, veillée, jeux et même une boum pour conclure cette nouvelle aventure !
Après 8 heures de bus, découverte du bord de mer à 3 minutes du centre sous le soleil de Vendée.
La soirée moules-frites suivie de la veillée avec notre pirate au déguisement qui cartonne !

Deux séances de char à voile pour le plus grand plaisir des enfants !

Pêche à pied très fructueuse ce jour-là : anémones, crabes, étoiles de mer et même un oursin !

Un petit concours de land art sur la plage

Jeux de piste sur le port et balade sur la corniche.

les Moyenne et Grande Sections

Tout au long de l'année 2021/2022, les élèves de la classe de MS/GS ont suivi Loup dans ses aventures à la découverte des contes.

Ils ont ainsi exploré toutes ces histoires imaginaires riches de nouvelles connaissances et sont devenus incollables, main dans la main !

les Petite et Moyenne Sections avec leur déguisement de carnaval

SARL BR2C ASSOCIES

RGE QUALIBAT EFFICACITE ENERGETIQUE ENR

ELECTRICITE
06 12 30 66 36
br2c-associes@hotmail.fr

FERMETURES
06 11 64 21 08
13, rue des Peupliers - 10390 CLEREY

MAISON ASSISTANTES MATERNELLES PIROUETTE et GALIPETTE

Maison d'assistantes maternelles de Clérey

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ? Nous sommes 2 assistantes maternelles, Sandrine et Marie Jo, qui accueillons 8 enfants. Nous travaillons ensemble depuis 2010.

Si vous êtes intéressés , contactez nous au 03 51 53 50 25 . Nous serons heureuses de vous rencontrer et de vous faire visiter nos locaux.

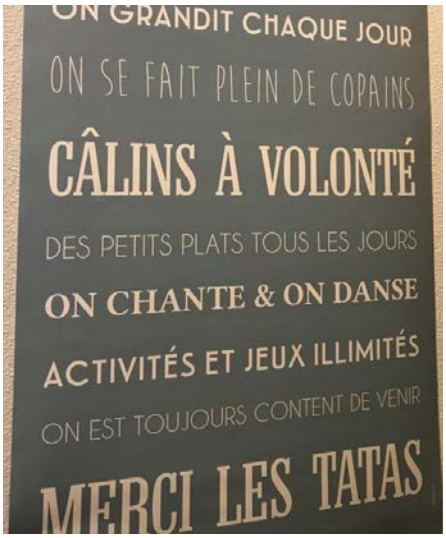

ASSOCIATION DES ECOLES - 1, 2, 3 SOLEIL

Cette année, l'association 1,2,3 Soleil a pu retrouver le plaisir de vous proposer différentes manifestations. En dehors de notre inconditionnelle belote, toutes les autres manifestations ont pu être réalisées pour le plus grand plaisir de chacun. Il est important de rappeler que les bénéfices de ces actions reviennent exclusivement aux enfants scolarisés à l'école de Clérey et permettent de financer en partie les projets qui sont proposés par l'école.

Les différentes manifestations qui ont été réalisées durant la période de restriction sanitaire, nous ont permis de participer aux financements de différents projets pour l'année scolaire 2021-2022 :

- La classe de mer pour les CM1-CM2,
- Le Voyage à Guédelon pour les CP-CE1,
- La sortie à Versailles pour les CE1-CE2-CM1,
- Une sortie au centre Yvonne Martinot à Mesnil St Père pour l'ensemble des maternelles,
- Le spectacle des 3 chardons,
- Différentes sorties pédagogiques à Troyes.

En fin d'année, les élèves ont relevé le défi du meilleur « vendeur » de chocolats.

Nous avons réalisé une belle vente.
Nous avons pu remettre au meilleur vendeur de chaque classe, un petit cadeau. L'occasion de rencontrer tous ces jolis sourires pour lesquels nous nous démenons et de récompenser chacun de leur engagement par une gourmandise.

Une année faste pour notre vente de sapins

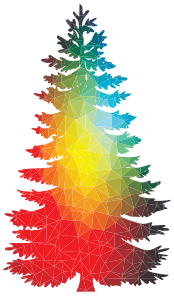

L'année 2021 encore, nous avons proposé une vente de sapins. Nous avons fait une commande de 100 sapins, un record ! Nous avons pu les livrer gratuitement le premier weekend de décembre.
La vente sera de nouveau réalisée en décembre 2022, regardez bien vos boites aux lettres !!

le Vide Grenier d'Avril !!

Ce fut le grand retour de notre traditionnel vide grenier. La météo était glaciale mais malgré tout, cela nous a permis de retrouver notre village en fête.

Green Art Clérey

Nous avons également été présent dans une nouvelle manifestation : le Green Art. Nous avons pu proposer des boissons le samedi.

La fête des écoles le 25 Juin 2022

A l'occasion de la fête des écoles, nous avons pu revoir nos chérubins sur la piste pour le plaisir de tous. Différents jeux ont été proposés pour que les enfants puissent s'amuser. A cette occasion, nous avons remis un chèque de 6 125 € pour les projets réalisés par l'école sur l'année scolaire 2021-2022. Nous remercions les commerçants et les parents pour les lots qu'ils nous ont fournis.

Le 14 Juillet 2022

Comme chaque année l'association a organisé le repas du 14 juillet. Les habitués étaient au rendez-vous et nous avons pu profiter en musique d'un bon repas. Nous remercions la Boucherie des Hauts-Clos pour sa viande qui fut un régal pour nos papilles ainsi que la Boulangerie Martial Champagne pour ses délicieuses tartes aux fruits.
L'après-midi fut plus calme avec un peu moins de participants qu'à l'accoutumée.

Nous remercions les parents pour leur bénévolat, ainsi que tous les commerçants qui ont pu nous soutenir en nous offrant des lots ainsi que la boulangerie Champagne qui est toujours présente dans la prise en charge des inscriptions et dans la gestion de la liaison froide lors des manifestations.
Merci aux différentes associations avec qui nous avons pu établir un partenariat.
Merci également à la Mairie de Clérey qui nous soutient dans la logistique

Maintenant à vos crayons pour ne pas oublier nos prochaines manifestations :

- Concours de belote : Samedi 4 février 2023
- Vide-grenier : Dimanche 2 avril 2023
- Fête de l'école : Samedi 24 juin 2023
- Repas du 14 juillet : Vendredi 14 juillet 2023 à midi.

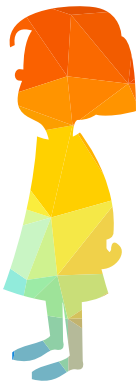

Si vous souhaitez rejoindre le milieu associatif, permettre aux enfants de l'école de réaliser de beaux projets ainsi que de belles sorties scolaires… vous êtes les bienvenus !
Pour cela, rien de plus simple, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante :

123soleilclereyfresnoy@gmail.com

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS - La FARANDOLE

Le mercredi, nous on trie !

Ce mercredi après-midi d'octobre, Damien, animateur prévention et tri au Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube, est venu nous parler des déchets.
Les enfants, attentifs, ont pu apprendre (ou réapprendre) à trier en se prenant au jeu du tri, et en visionnant quelques petites vidéos comme « Mireille la petite bouteille » ou « Ma petite planète chérie » ! Voici ce qu'ils ont retenu :

« J'ai compris que certains déchets vont dans la poubelle ou le conteneur à papiers : enveloppes, journaux, dessins… Du moment que les papiers sont propres et secs, c'est possible ! »
« Moi, j'ai compris que certains déchets vont dans la poubelle jaune, ou le sac jaune : métaux, cartons et emballages plastiques… »
« Dans la poubelle verte ou le conteneur à verre, on met les bouteilles en verre, les pots et bocaux en verre. »
« Tout ce qui ne se trie pas se met dans la poubelle noire (ou le sac poubelle ordinaire), enfin toutes les choses qui ne sont plus utiles. Ces déchets vont ensuite, soit dans un gros trou, soit sont brûlés. »
« On peut mettre les déchets en bois comme les boîtes à camembert dans le barbecue ou la cheminée. »
« Il est interdit de jeter des piles dans la poubelle noire. Il faut les mettre dans une poubelle à piles (dans les magasins) ou à la déchetterie. »
« A la déchetterie, on récupère nos vieux meubles, télévisions, appareils ménagers, téléphones, machines à laver, des vieux outils cassés, les grands cartons de meubles et d'appareils, mais aussi tous les déchets verts comme les feuilles et les branches tombées des arbres ou l'herbe tondue. »

Damien nous a précisé que très bientôt (en janvier 2023) le tri des déchets serait le même pour tous dans notre département ; ainsi tous les emballages en plastique pourront être mis dans les sacs jaunes, et non plus seulement les bouteilles et flacons ! Nous pourrons ainsi encore moins gaspiller, puisque tous ces plastiques pourront être recyclés, valorisés, avoir une nouvelle vie !

Les consignes sont disponibles ici : https://sdeda.fr/harmonisation-des-consignes-de-tri/

FARANDOLE
Accueil périscolaire et de loisirs

Vos enfants sont accueillis à l'accueil périscolaire et de loisirs « La Farandole» du lundi au vendredi, mercredis compris et également pour les vacances !
Renseignements et inscriptions à la_farandole@orange.fr ou au 03 25 80 37 08.

Le COMITE DES FESTIVITES CLERICIENNES

Le comité des fêtes de Clérey a fait de son mieux cette année pour vous proposer de beaux évènements et nous espérons que Cléricien et Clericiennes sont heureux de retrouver des activités pour petits et grands. Nous serions ravis de pouvoir avoir des retours ou des propositions, n'hésitez pas à nous contacter ou à joindre notre équipe pour dynamiser notre beau village ensemble !!

Au mois de juin, nous avons participé à l'exposition de Green Art Clérey où nous avons proposé une buvette en équipe avec 123 Soleil.

le 16 Juillet nous étions présents au stade de Foot pour buvette et jeux, avant le départ de la fameuse retraite aux flambeaux.

Le 30 septembre, nous avons proposé un concert de Trompes de Chasse, dans notre belle église et avons réuni près de 110 spectateurs. Nous remercions encore M.Bernardi, la paroisse, la commune et le groupe les Echos de la Haute Seine.

Le 29 Octobre, nous avons fêté comme il se doit Halloween, dans la salle des fêtes et le parc de la Mairie. Le stand maquillage a transformé presque une centaine de petits monstres !!! Nous remercions encore la commune et tous les participants venus en ce beau dimanche nous faire peur!!

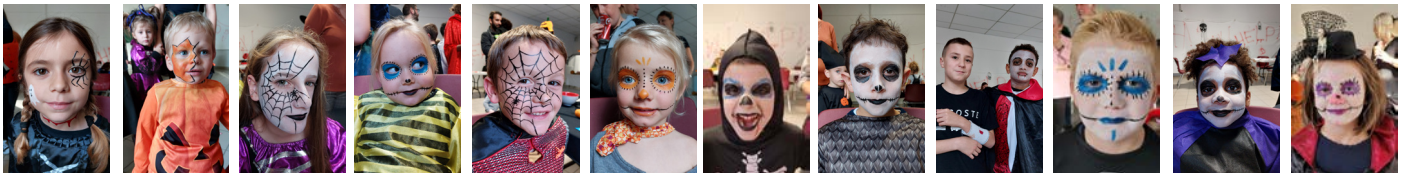

email = festivites.clericiennes@gmail.com
siège social = 2 ruelle des plantes à Clérey
page facebook = comité des festivités clériciennes
Page Instagram = festivites.clerey

FOOTBALL - ASC CLEREY-FRESNOY

L'Association Sportive et Culturelle de Fresnoy-Clérey (A.S.C.F.C.) a repris ses activités de football depuis début septembre pour la saison 2022/23.

Une équipe senior évolue en 2ème série B du championnat départemental du District Aube. Après 4 matchs, cette équipe est classée seconde sur 13 formations auboises engagées dans cette poule, mais la saison n'est pas encore terminée !!!

Une entente sportive a été faite avec le club VAUDES ANIMATION et OLYMPIQUE MONTIERAMEY afin d'accueillir les plus jeunes de 6 à 13 ans.

MM. Alain PILLOT et Geoffrey GUILLAUME assurent l'entraînement et la conduite de l'équipe senior.

M. Samuel MILLERET s'occupe des footballeurs en herbe (moins de 7 ans).
Un dirigeant de Vaudes et de Montiéramey ont pris en charge l'entraînement pour les jeunes d'âges intermédiaires (de 7 à 13 ans).
Les bénévoles dirigeants, éducateurs, arbitres désirant rejoindre le club sont les bienvenus.
Les inscriptions restent ouvertes pour les amateurs de football, petits et grands.

Contact : Samuël MILLERET
Tél. 06 99 64 07 10
Email : footclerey@gmail.com

Composition du bureau :

Président :	Samuel MILLERET
Vice-président :	Geoffrey GUILLAUME
Trésorière :	Pamela ALFONSO
Vice-trésorier :	Jean MICHAJLYSZYN
Secrétaire :	Alain MILLERET
Vice-secrétaire :	Jessica MAIRE

GREEN ART CLÉREY

L'association GREEN ART CLEREY vous remercie d'avoir, les 11 et 12 juin 2022, participé à leur manifestation, en venant nombreux admirer les œuvres des 65 artistes, présents, dans le parc de la mairie et ainsi que dans l'église.
Effectivement nous pouvons dire qu'il y a eu environ 1 500 à 2 000 visiteurs sur 2 jours, ce qui est une belle performance pour une première.

L'année 2023 approche et **GREEN ART CLEREY réitèrera sa manifestation les 10 et 11 juin 2023.**

Nous pourrons compter sur 65 à 70 artistes qui exposeront, comme cette année, dans les mêmes lieux. **L'entrée étant gratuite,** je compte sur les Cléricienes et les Clériciens pour venir apprécier un bon moment partagé.
En espérant que le beau temps sera avec nous, comme cette année. Bien évidemment, il y aura sur place une restauration rapide, buvette et animation.

En tant que président et artiste peintre, je souhaite de tout cœur que cette 2ème édition soit une réussite dans ce beau village de Clérey.
Si certains n'ont pas cru à mon projet ou n'ont pu répondre présents, je suis à leur disposition pour expliquer ou donner des renseignements durant ces 2 jours de cette manifestation artistique, la liberté de créer est pour moi très importante.

Avec mes salutations artistiques, ***Jack FOURNIER***

TEN et CIE COUNTRY

Les membres du bureau sont :
Présidente : Patricia JALOUX au 06 67 95 57 47
Trésorier : Richard PHILIPPE
Secrétaire : Sylvie LAMBLIN au 06 66 68 94 51

Si cette ambiance vous intéresse, veuillez contacter Patricia JALOUX ou Sylvie LAMBLIN

Le club de danse country a repris ses cours depuis septembre tous les mercredis de 18h30 à 20h dans la salle des fêtes. Depuis maintenant 12 ans, nous accueillons 25 passionnés dont 2 nouvelles personnes cette année. Notre professeur Patrice, bénévole, nous apprend, dans la bonne humeur, de nouvelles chorégraphies et nous fait réviser les danses acquises au fil des années.
Nous dansons sur un répertoire très varié : musique américaine, irlandaise, moderne.

Une fois par trimestre, nous fêtons les anniversaires autour de mets réalisés par les membres, et les fêtes de fin d'année sont l'occasion de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié et d'un repas festif.

BMA
FERMETURES
MENUISERIES PVC - BOIS - ALU.
FENETRES - VOLETS - PORTES DE GARAGE
PORTAILS - CLOTURES...
AUTOMATISME
ISOLATION
ALARMES
RGE ECO artisan
CAPEB
Benoit OUDIN
06 64 36 18 28
53, rue de la Vallée de la Seine - 10390 CLEREY - benoitr6@yahoo.fr

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CLÉREY

L'assemblée générale de la société de chasse s'est déroulée le dimanche 26 juin 2022 à la cabane de chasse. L'effectif est de 44 chasseurs dont deux jeunes permis : Alexis Prévot et Julien Goubault.
Le président a rappelé que la sécurité est LA PRIORITÉ. Dix-neuf battues ont été organisées pour réguler chevreuils et sangliers. Beaucoup de renards ont été prélevés par piégeages et déterrages.
Samedi 3 septembre, les chasseurs de la société ont sorti serpes et tronçonneuses pour nettoyer les chemins, les fossés ainsi que la cabane de chasse. La porte de la cheminée de la cabane a été réparée par Jean-Michel. La société le remercie. Un chevreuil à l'approche a été offert au doyen, Michel Clausier.

Composition du bureau :
Président : Jean-Claude Chapplain
Vice- président : Francis Coffinet
Secrétaire : Fabrice Chapplain
Membres du bureau :
Claude Petit, Jacqueline Favre,
Sébastien Mennessier,Gérald Maire.

Petit rappel : La Société de Chasse de Clérey fut fondée le 1er juillet 1937, elle est à ce jour une des plus anciennes associations créées et toujours existantes sur la commune. La période de chasse générale s'étend de fin septembre à fin février. Elle est proposée par la fédération des chasseurs du département.

CATECHISME

Paroisse de Clérey, Fresnoy-le-Château, Saint-Aventin, Verrières

Cette année, le groupe s'est étoffé : 17 enfants du CE2 jusqu'au collège se rencontrent environ 2 mercredis par mois. Lors de ces rassemblements, ils prient, chantent, apprennent à connaitre la bible, discutent ensemble, proposent des projets, jouent…

Pour les plus grands, entre 12 et 15 ans, les rencontres sont le vendredi soir une fois par mois autour d'un repas partagé qui donne l'occasion d'échanger et de réfléchir sur un thème. Des temps forts sont organisés, comme la retraite de première communion en avril dernier à Landreville. Les groupes de Piney et Lusigny-sur-Barse nous avaient rejoints pour ces 2 jours inoubliables. Des bannières en tissus avaient été réalisées par les enfants.

Contacts :

Catéchisme : Véronique BERTRAND : 03-25-80-99-93

Baptême : Marie-Françoise ROBIN : 06-12-11-41-05

Mariage : Père Rémi PRUD'HOM : 06-25-51-85-84

Obsèques : Hubert MARION : 07-63-65-17-76

MOUVEMENT CHRÉTIEN DES RETRAITÉS

Le Mouvement Chrétien des Retraités (M.C.R.) est une association qui permet aux personnes d'un certain âge de se retrouver ensemble une fois par mois pour 2 heures environ : 2 h qui sont bien à vous, 2 h de relâche, de réflexion et de convivialité.

Tous les ans, notre bureau national nous propose un thème de discussion, d'échange. Nous pouvons le suivre ou bien parler de problèmes que nous rencontrons. Entre nous c'est un lien d'amitié où nous partageons nos idées, nos joies, nos peines.

Nous sommes un lien entre générations. Occasionnellement nous organisons des visites du patrimoine, des conférences et même des voyages.

Si vous voulez nous rejoindre, vous serez les bienvenus, la porte est ouverte à tous, il y a une place pour chacun.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 09 66 81 91 00.

Les POMPIERS

Les sapeurs-pompiers de Clérey ont effectué 48 interventions en 2021

- 5 pour incendie
- 24 secours à personnes
- 4 accidents
- 2 opérations diverses
- 13 destructions de nids de guêpes et frelons.

Ils sont tous formés et font régulièrement des recyclages pour rester à niveau et se mettre au courant des évolutions des techniques de secours.
Le 14 juillet 2022, M. François Sauvageot a été promu au grade d'adjudant chef.

Comme tous les ans, vous verrez le passage des pompiers pour leur traditionnelle tournée des calendriers. Merci d'avance pour l'accueil chaleureux que vous leur réserverez, comme chaque année.

Si vous avez envie de rejoindre la compagnie et de vous engager au service de la population, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du lieutenant Marc Urbain au 03 25 46 00 32

Clérey à l'honneur aux championnats de France cyclistes des sapeurs-pompiers

Le week-end des 8 et 9 octobre 2022 avaient lieu les championnats de France cyclistes des sapeurs-pompiers à Valbonne près de Nice.
Marc et Mathieu Urbain du Centre de Première Intervention de Clérey avaient fait le déplacement et représentaient le département de l'Aube.
C'est sous un déluge de pluie et sur des circuits rendus très glissants que Mathieu, malgré une chute, terminait 3ème du contre la montre et le lendemain, 3ème de la course en ligne.
Marc concluait le week-end en 8ème place de la compétition.

ECLIPSE : UN GROUPE DE ROCK AUBOIS

ECLIPSE est un groupe de Rock français. En juin 2019, NRJ Troyes l'a d'ailleurs présenté comme le groupe rock local à suivre. En 2020, les morceaux « Le Dragon Résonne » et « Autocritique » ont été intégrés au Millésime Rock du collectif Radio Campus3 et RCF Aube/Champagne. Le groupe a été créé en 2014 (sous le nom de Paper Street Soap) par les membres fondateurs Gauthier (chant et guitare rythmique) et Tristan (guitare solo). Sont venus les rejoindre Romuald à la batterie et Baptiste à la basse. Leurs influences sont aussi riches que variées (Ghost, Pink Floyd, Metallica, Iron Maiden, Foo Fighters, Luke, Bauer, Tenacious D etc...)

Ils répètent toutes les semaines à la salle des fêtes de CLEREY ainsi qu'à TROYES.

Avec plus de 50 concerts à leur actif, leurs prestations sont partagées entre les bars de Champagne Ardenne et les scènes des festivals (Rock Rhum and Relax, Rock en Pleurs, Rétro Festival, Festival Eclectik, festival Parc des Moulins ou encore le MBeach...)

Depuis début avril 2022, ECLIPSE travaille activement à la préparation de son nouvel album qui devrait sortir en mars 2023. L'album sera partagé entre des moments de rock mais aussi des balades et des orchestrations réalisées par des musiciens aubois. Tout cela avec le soutien de «la maison du boulanger» de Troyes.

Si vous souhaitez les soutenir, les musiciens ont démarré une campagne de financement participatif depuis le 08 novembre 2022 sur la plateforme Ulule (lien : 01gdcztzkav6v2s6yhbtt8qqdd).

L'A.R.C.A.

L'Association des Réfugiés Cambodgiens de l'Aube (ARCA) dont le siège social se situe à Clérey depuis peu, a été créée en septembre 1983, avec l'arrivée massive des Cambodgiens dans le département qui avaient fui leur pays à cause du génocide de 1975 à 1979.

L'ARCA a pour mission d'aider les Cambodgiens à l'insertion et l'intégration à la vie française, de sauvegarder le patrimoine linguistique, culturel et artistique du pays natal. Elle développe aussi un climat favorable entre la communauté cambodgienne et celle des autres pays.

L'ARCA organise deux fêtes par an. C'est l'occasion de transmettre à la nouvelle génération le patrimoine culturel et artistique du Cambodge et de développer un climat favorable entre la communauté cambodgienne et celle des autres pays :

Le nouvel an Cambodgien en avril et l a fête des morts en octobre

Les recettes issues de ces soirées permettent aussi à l'association, d'aider par des dons, d'autres associations humanitaires et d'aider à la mise en place de projets. L'ARCA se veut discrète mais surtout solidaire.

LES DOIGTS AGILES

Depuis septembre 2017, **le club de loisirs créatifs se réunit tous les lundis de 14h à 17h dans les locaux de l'école primaire,** prêtés gracieusement par la mairie. Nous accueillons cette année une vingtaine de personnes dont 2 nouvelles.

Nous réalisons diverses activités manuelles allant de la couture à la fabrication de boites en carton en passant par le pliage de papier et autres techniques découvertes sur les réseaux. Les idées amenées par chacune sont mises en commun et l'entraide fait partie de notre politique. Nous utilisons principalement le matériel que nous récupérons et donné par les particuliers. Notre seule et unique peintre Chantal réalise des toiles avec des styles et des techniques divers. Cette année, nous avons décidé de faire intervenir des personnes extérieures afin de découvrir de nouvelles techniques telles que le scrapbooking pour créer un calendrier de l'Avent, du pliage de papier, de la vannerie, fabrication de produits ménagers, découverte des vertus des huiles essentielles etc.

Pour la 4°année, nous préparons le marché de noël qui aura lieu le samedi 19 novembre de 14h à 18h et le dimanche 20 novembre de 10h à 17h à la salle des fêtes pour les artisans. Cette année des exposants seront à l'extérieur, le père noël arrivera le dimanche à 15h et distribuera des friandises. Du vin chaud sera préparé pour les adultes !

L'assemblée générale de septembre a élu à l'unanimité les membres de son bureau :
Présidente : Patricia JALOUX
Trésorière : Christine PREVOT
Secrétaire : Christelle COLA

Comme chaque année nous vous attendons nombreux. !!

Contacts:
Patricia JALOUX : 06 67 95 57 47
Christelle COLA : 06 47 56 99 39

EIRL BOUCHERAT JULIEN PAYSAGISTE
Création, entretien espaces verts, terrassement, clôture, engazonnement.
Tél: 06.74.02.64.16 10390 CLEREY Email: julien.boucherat@hotmail.com
Crédit impôt 50% pour l'entretien

La FÊTE DES VOISINS !!

Vendredi 20 mai et 03 Juin 2022

Le vendredi 20 Mai, les rues de la Vallée de la Seine et de la Plage ont célébré la fête des voisins.
La fête de la ruelle des Plantes s'est déplacée le 03 Juin, afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de voisins.
Cette fête est l'occasion de se revoir, ou se rencontrer pour les nouveaux arrivants et de créer un lien important dans notre village. Tous les participants étaient heureux de se retrouver autour d'un verre et quelques plats partagés pour se raconter les derniers potins.

Vous souhaitez organiser la fête des voisins dans votre rue ou quartier ? N'hésitez pas à demander à la mairie pour qu'elle vous inscrive et fournisse quelques semaines avant le kit des invitations et installations.

la fête des voisins
VENDREDI 20 MAI 2022

transformations
constructions
rénovations
& extensions
des projets respectueux, durables et résilients,
pour de nouvelles histoires dans un décor existant.

JULIA NICOLODI
ARCHITECTE
2 ruelle des plantes
10390 Clérey
nicolodi.julia@gmail.com
06 84 30 49 26
SIRET 910 069 434 000 17

LA CHAMPIONNE DE FRANCE ENFLAMME LES TERRES ROUGES

Le samedi 18 et dimanche 19 juin 2022, s'est déroulée la 2ème épreuve du Championnat de France de Jet Vitesse aux Terres Rouges. Une centaine de concurrents se sont affrontés sur le plan d'eau offrant un grand spectacle gratuit à tous les passionnés ou aux simples curieux.

Les plus grands pilotes ont répondu présents dont **Cyrielle BRAMM, auboise et championne de France 2021.** Cyrielle a pris la seconde place des épreuves en raison de problèmes mécaniques tout en restant première du classement du fait de son avance sur le second.

Renseignements pris pour la parution du présent Cléricien : pour la plus grande fierté des Aubois, Cyrielle BRAMM a depuis été sacrée championne de France 2022 GP4 catégorie mixte! Toutes nos félicitations !

Le site des Terres Rouges couvre 25 hectares dont 17 de plan d'eau. Idéal donc pour accueillir des compétitions sportives motonautiques mais aussi des manifestations « terrestres » comme le cyclocross ou des courses de VTT…

Depuis 1996, un centre de formation « bateau école » agréé y dispense les permis bateaux mer et fluvial. Le plan d'eau est également aménagé pour l'entraînement de ski nautique, (nombreux d'entre nous se souviennent du championnat de France en 1986).

La famille CASTEX développe depuis 2 générations le camping 2 étoiles. Depuis 2019, l'accès au plan d'eau, n'est accessible qu'aux clients campeurs : camping-car, caravanes, tentes.

Benjamin Castex est heureux de préciser que la saison 2022 a été une année record de fréquentation. Les estivants néerlandais, allemands, belges, anglais … y viennent pour le cadre naturel et calme au bord de l'eau, la baignade, la pêche …

CÉRÉMONIES du 14 JUILLET 2022

Le Mercredi 14 Juillet, la cérémonie officielle a pu se faire sous le soleil avec les pompiers mais également la remise de médailles dont l'une pour M. Jean Goncalves, conseiller munipal pour ses 20 années de dévouement envers sa commune.
S'en est suivi un verre de l'amitié dans le parc offert par la commune puis le repas organisé par l'association 123 soleil qui a pu se dérouler à l'extérieur, accompagné de musique grâce au groupe Bohémian Blues. Les enfants ont pu profiter toute l'après-midi de jeux mis en place dans tout le parc.
123 soleil a profité de l'occasion pour remercier Sébastien Mennessier pour toutes ces années à la présidence de l'association.

Le samedi 16 Juillet, parents et enfants avaient rendez-vous au stade de Clérey dès 19h autour d'une buvette et jeux, organisés par le comité des festivités cléricienne. La distribution des lampions et la rituelle retraite aux flambeaux s'est faite à partir du stade avec un nouveau trajet pour cette année. L'arrivée s'est faite vers 23h juste avant le lancement du magnifique feu d'artifice, qui a cette année déplacé énormément de visiteurs.

TOUR DE FRANCE FEMMES 2022 À CLEREY

La 1ère édition du Tour de France Femmes a eu lieu du 24 juillet 2022 au 31 juillet 2022, de Paris à la Planche des Belles Filles (sommet du massif des Vosges situé en Haute Saône).

>>> Elles étaient 144 (soit 24 équipes de 6) à partir de Paris pour 1033,6 km répartis en 8 étapes.

Le mercredi 27 juillet, le peloton s'est élancé de Troyes pour rejoindre Bar sur Aube, traversant notre beau pays aubois sur 126,8 km. Cinq ans après les hommes qui nous ont fait l'honneur de rouler rue de la vallée de la Seine, ces dames ont choisi le haut du village en passant par la rue de la Missonne, rue Saint pierre et rue du Lac.

Vers 11h30 nous avons vu arriver, avec bonheur, la caravane offrant goodies à tour de bras.

13h10, enfin les motards de la gendarmerie sécurisant le parcours nous ont fait comprendre que les cyclistes arrivaient. Bien loin du rythme que l'on peut avoir le dimanche pour aller chercher le pain ! Là, nous avons vu passer les 131 cyclistes en quelques secondes, nous laissant juste des souvenirs heureux.

Une étape particulière pour les coureuses qui ont pu admirer les vignes auboises au plus près en empruntant quatre portions de chemin blanc. A Bar sur Aube, la Suissesse Marlen REUSSER a emporté la victoire, la Française Evita MUZIC prenant la deuxième place.

Nous tenons à remercier les bénévoles qui ont permis de sécuriser le parcours, et diriger le flux de voitures durant le temps de la fermeture des routes.

LE TOUR DE FORCE D'ARMEL URBAIN

Pour la sixième année consécutive, Armel Urbain a parcouru les 250 km qui séparent Clérey de Saulxures-sur-Moselotte situé dans les Vosges.

Le 7 août, accompagné de ses amis et de son fils Marc, il a relevé ce défi en 11h50. Il a dû lutter contre un vent fort et une température de plus de 36 degrés. Grâce à son équipe chargée de l'assistance il n'a manqué de rien durant le parcours.

Banal, Non ! C'est un exploit ! Armel Urbain a 89 ans. Est-il nécessaire de le préciser ? Le vélo n'était pas électrique… Une forte volonté et un entrainement hebdomadaire régulier sont les clés de cette performance. Certains y verront aussi un don familial car fils et petit-fils montrent régulièrement aussi leurs hautes capacités en cyclisme. Les nouveaux habitants se demandent peut être qui est Armel Urbain. Armel Urbain est Clélicien depuis 1951. Il a d'abord tenu un café-coiffeur avenue de la gare, puis le salon de coiffure que nous connaissons. Il a été conseiller municipal de Clérey par le passé.

LA HUBERT LINARD, QUATRIÈME MANCHE DU DÉFI DU VAL DE SEINE

Hubert Linard est né à Clerey en 1953, il était coureur professionnel dans les années 1970-80. Il a entre autres participé 6 fois au tour de France de 1980 à 1985.
La 32ème édition du défi Val de Seine dont la dernière manche s'est déroulée le dimanche 2 octobre est une course de VTT, en quatre manches, en relais par équipes de deux. La Hubert Linard se court tous les ans dans notre commune sur un joli parcours, chemins, bois et côtes. Le départ et l'arrivée se font chemin du cimetière.

Cinq clériciens y ont participé et s'y sont illustrés : **Quentin CHAMPAGNE, Renan COLA, Gabriel DROT, Steve CASTEX, Théo PAYEN ainsi que Victor KLEIN de Fresnoy le Château.** Depuis plusieurs années, ils se distinguent par de très bons résultats. Ils courent aussi 2 manches de Cyclo-cross organisés par Marc Urbain et Benjamin Castex. Les courses se font dans un cadre exceptionnel les Terres Rouges.

Vous pouvez venir les encourager chaque année.

DIPELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Installation Neuve • Rénovation
Automatisme • Dépannage
POUGEOLLES Didier
dipelec.sarl@gmail.com
06 52 63 35 85
09 73 62 17 30
09 78 62 17 30
1 rue du moulin
10390 CLEREY

RANDONNEE PEDESTRE et DEBAL' MAISONS

Dimanche 11 Septembre 2022

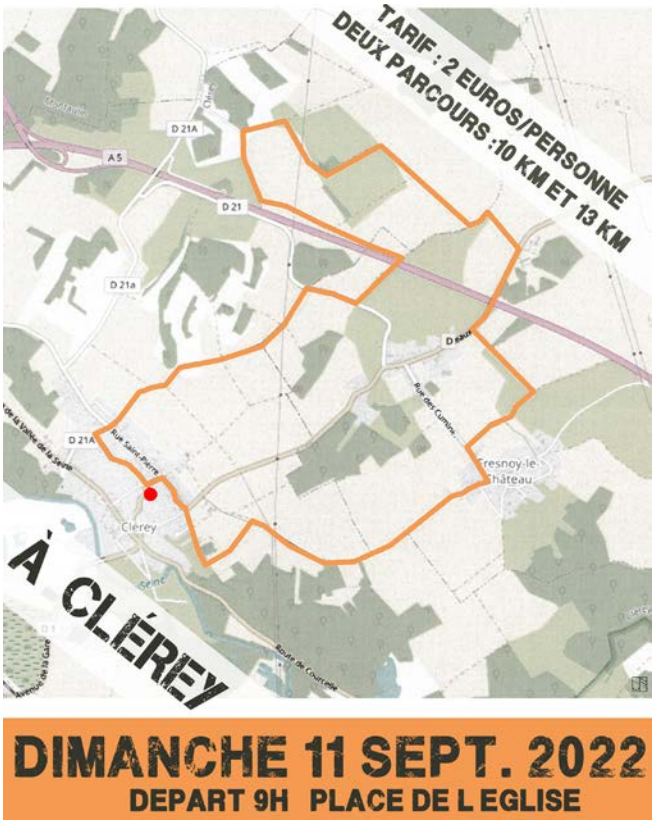

Cette année encore a eu lieu notre traditionnelle randonnée pédestre du mois de septembre.
Deux parcours ont été proposés aux marcheurs :10km ou 13 km pour les plus courageux.
Le départ a été donné à 9 h place de l'Eglise.
43 Participants étaient présents.
Ils ont apprécié le parcours, le ravitaillement en cours de randonnée ainsi que la collation proposée à l'arrivée.
Ils sont tous prêts à revenir fouler les chemins de notre terroir l'an prochain.

Pour la 3ème année consécutive la commune de Clérey a organisé son Débal'maisons en collaboration avec le commune de Fresnoy-le-Château.

Cette année, le nombre de participants s'est élevé à 18, sur la commune de Clérey et une quinzaine sur la commune de Fresnoy-le-Château soit moins que les années précédentes, probablement en raison d'une organisation un peu tardive. (Nous essayerons d'y remédier l'an prochain.)
Des drapeaux roses ont été distribués aux exposants afin qu'ils soient facilement identifiables et des plans ont également été mis à disposition des visiteurs afin de leur permettre de connaitre les adresses de tous les participants.
Malgré le manque de soleil, la météo est restée clémente ce qui a permis aux participants et aux chineurs de passer une agréable journée.

Nous vous espérons encore plus nombreux lors de notre prochaine édition.

LES CÉRÉMONIES DU 8 MAI ET 11 NOVEMBRE 2022

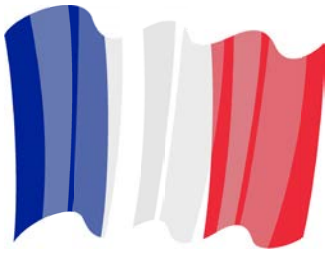

La cérémonie du 8 Mai 2022

Jean-Pierre Lécorché, maire, Pascal Prévot adjoint, les porte-drapeaux et les représentants des sapeurs-pompiers se sont rendus tout d'abord devant la plaque de Clérey-Sud, puis ils sont venus se recueillir au monument aux morts à Clérey-Haut.

Une gerbe a été déposée, puis Jean-Pierre Lécorché a lu le discours officiel, le nom de toutes les victimes a été énuméré puis un moment de recueillement a été demandé. Les mesures sanitaires et distance de sécurité ont été respectées et marquées ce moment de souvenir pour les victimes de la guerre 1939-45.

La cérémonie du 11 Novembre 2022

En ce matin ensoleillé du vendredi 11 Novembre, les Clériciens se sont rendus aux monuments aux morts, tout d'abord à Clérey-Sud, puis à Clérey-Haut pour célébrer ce 104e anniversaire de l'Armistice. Jean-Pierre Lécorché, maire, Evelyne Contant et Pascal Prévot, adjoints, les sapeurs-pompiers, les porte-drapeaux, les écoliers et les habitants, sont venus pour rendre hommage à tous les soldats qui se sont battus pour notre liberté.

Le déroulement de ce recueillement a eu lieu de manière habituelle avec l'appel aux morts, puis le dépôt de la gerbe. Mme Benoît institutrice a guidé les écoliers pour le chant de la Marseillaise. Le maire, Jean Pierre Lécorché, a demandé une minute de silence pour tous les morts de ces conflits et ceux en cours. Il a ensuite lu le discours de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la Mémoire. Il a remercié les personnes présentes et les a invitées à venir au vin d'honneur dans la salle des fêtes.

CHATS ET CHIENS ERRANTS

Votre chien fugue souvent ou votre chat aime chasser loin de chez vous ?
Cet article peut vous intéresser !

Qu'est qu'un animal errant ou en état de divagation ?
Un chien peut être considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître (hors de portée de voix) ou s'il s'est éloigné à une distance dépassant 100 mètres de son gardien ou de son habitation. Un chat peut être considéré en état de divagation s'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations, à plus de 1000 mètres de son habitation si il est identifié ou tout simplement sur la propriété d'autrui.

La gestion de la divagation des animaux relève de l'autorité du maire
Un maire est habilité à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux au titre de son pouvoir de police.
Le Maire et la commune sont aussi responsables en cas d'accidents ou de dommages liés aux animaux errants, (sauf si le maire n'a pas été averti de leur présence).
Afin d'assurer ces obligations, la gestion des animaux errants a été mutualisée en intercommunalité avec Troyes Champagne Métropole (TCM). La mairie prévient la fourrière qui vient récuperer l'animal signalé sur le territoire communal. Cette mise en fourrière impose en parallèle une recherche active du propriétaire. Si le propriétaire n'est pas retrouvé sous 8 jours, l'animal sera confié si son état de santé le permet à la SPA.

Tout cela a un coût. C'est au propriétaire de régler à la récupération de l'animal fugitif le coût de gestion, d'hébergement et des soins.
Mais seulement 8 % des chats et 78 % des chiens retrouveraient leur maître.
Pour les animaux non récupérés par leur maître la facture revient à la mairie, donc à nous tous.
Ce dispositif a également un coût pour la commune, environ 1000 € par an.

Perdre son animal de compagnie est toujours un moment d'anxiété pour le maître, mais aussi pour l'animal égaré. Alors un collier avec un numéro de téléphone ou une adresse peut vous faire économiser beaucoup de stress et d'argent.

Renseignements utiles si vous trouvez un chien ou chat errant :
Si l'animal peut être identifié grâce à un collier, une médaille …, essayez de joindre son maître. Sinon, prenez contact avec la mairie pendant les heures d'ouverture. En dehors des heures d'ouverture, composez le 17 qui avertira le maire. Celui-ci prendra les dispositions nécessaires.

Sauver, Protéger, Aimer telles sont les missions de la SPA de Saint Parres aux Tertres, qui compte actuellement 57 chiens et 32 chats en attente d'une famille pour la vie.
Après un été sans répit, les adoptions ont pu repartir à la hausse mais les abandons restent nombreux malheureusement. Le refuge peut alors compter sur ses nombreux bénévoles et ses salariés pour aider aux tâches quotidiennes et donner de l'amour aux animaux.
La SPA dans ses missions a également un rôle de conseil et de sensibilisation notamment pour les chats errants et milite pour les campagnes de stérilisation qui permettent de réguler les populations en contribuant ainsi au bien être animal.
Le refuge est actuellement à la recherche de délégués enquêteurs bénévoles afin de lutter contre la maltraitance. La SPA a besoin de dons de nourriture pour chat, chien, N.A.C. (Nouveaux Animaux de Compagnie) et de couvertures tout au long de l'année pour le bien des animaux.

la SPA
Protectrice des Animaux
depuis 1845

Le refuge est ouvert de 13h30 à 17h tous les jours sauf le mardi jour de fermeture au public.

Le SIEDMTO et sa RECYCLERIE

Le vendredi 16 septembre a eu lieu les 20 ans du SIEDMTO ainsi que l'inauguration de la Recyclerie de l'Orient.

QU'EST-CE QU'UNE RECYCLERIE ?

Une recyclerie est une structure qui assure la récupération, la valorisation et la revente de biens.
Elle a également un rôle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement mais aussi une dimension sociale liée au travail de nos salariés en insertion.

LA COLLECTE

La collecte séparative des déchets d'origine «Encombrants ménagers» s'effectue dans les déchèteries du SIEDMTO, de la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube.
Vous pouvez également apporter vos objets et articles devenus superflus ou inutiles dans notre dépôt à la Recyclerie de l'Orient. Ce geste citoyen offre une seconde vie à votre don.

* Ameublement tous matériaux, matelas, mobilier professionnel...;
* Vaisselle et ustensiles de cuisine...;
* Éléments de décoration : bibelots, tableaux, posters, décorations...;
* Biens culturels : livres, BD, CD, DVD, vinyles, jeux électroniques...;
* Petit et gros électroménager, HI-FI, informatique...;
* Jouets, jeux de société, articles de puériculture...;
* Textiles : tous types de vêtements, chaussures, linge de maison...;
* Mobiliers d'extérieurs de jardin tous matériaux (bois, plastique, métal...);
* Outils de bricolage et de jardinage...;
* tous types de luminaires...;
* Quincaillerie, sanitaires...;
* Vélos, articles de sport et d'activités extérieures...;

LA VALORISATION

Les objets acceptés sont triés afin d'être dirigés vers les différents ateliers de revalorisation. Ils sont ensuite nettoyés ou réparés pour leur redonner de la valeur. Le démontage et la dépollution des matières sont des opérations courantes d'une recyclerie dans l'intention de les diriger vers les filières adéquates, en lien avec les différents partenaires.

HORAIRES DE L'ESPACE DE VENTE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
FERMÉE	FERMÉE	14H00 - 18H30	FERMÉE	14H00 - 18H30	14H00 - 18H30	FERMÉE

HORAIRES DES DÉPÔTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
FERMÉE	FERMÉE	13H45 - 18H00	FERMÉE	13H45 - 18H00	13H45 - 18H00	FERMÉE

HORAIRES DES BUREAUX

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
08H30 - 12H00 13H30 - 16H30	08H30 - 12H00 13H30 - 16H30	08H30 - 12H00 13H30 - 16H30	08H30 - 12H00 13H30 - 16H30	08H30 -12H00 13H30 - 16H30	FERMÉE	FERMÉE

HORAIRES POUR LES LIVRAISONS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	FERMÉE	FERMÉE

ZI de Bellevue, Vendeuvre-sur-Barse, France
03 51 14 72 18 - recyclerie@siedmto.fr
https://www.siedmto.fr/
page Facebook : Recycl'Orient

DECHETS VERTS

Interdiction de brûler les déchets verts

Depuis le 10 février 2020, il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre et dans les incinérateurs (loi N° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).
Pour rappel les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc.

Il s'agit :
- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

Il est interdit de les brûler à l'air libre ou de les brûler avec un incinérateur de jardin.
Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?
Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines; Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante. La toxicité des émissions est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités). *(source Agir pour la transition écologique @ademe)*

> Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve ou 6 000km avec une voiture diesel neuve.

Brûler des déchets peut aussi causer des troubles du voisinage en raison des odeurs et / ou de la fumée dégagées. Enfin, n'oublions pas le risque d'incendie. Le feu de broussailles au jardin peut rapidement s'étendre et gagner des bâtiments ou des bois à proximité, du fait du vent.

En cas de non-respect de l'interdiction
Il est possible d'alerter la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi.
La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € .

Que faire de ses déchets verts au lieu de les brûler ?

Il est possible :
- de les utiliser dans votre compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps et vous profiterez d'un fertilisant naturel de bonne qualité
- de les utiliser en paillage. Le paillage protège le sol, empêche l'enherbement, il retient l'eau et dessous le sol est plus frais;
- pratiquer le mulching ou herbicyclage sur votre pelouse, ce qui fera un engrais vert pour le gazon.
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective), afin qu'ils soient valorisés en compost.

Nous vous rappelons aussi que le SIEDMTO met à disposition des broyeurs gratuitement.

Vous pourrez trouver pour un prix très abordable des composteurs individuels dont vous trouverez les prix sur le site du SIEDMTO

DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS

Malgré les appels répétés au civisme, notre commune est régulièrement victime de « décharges sauvages» (dépôts illégaux de déchets). Monsieur le Maire a dû déposer 4 plaintes cette année à la gendarmerie.
Pour nous aider à lutter contre ces actes irresponsables et nuisibles à notre environnement, il faut savoir que : des gravats, des matériaux de construction, des pneus, une machine à laver, un véhicule hors d'usage, de l'huile usagée, des vêtements, des ordures ménagères,… peuvent devenir des déchets.

Selon la loi, est un déchet « toute substance ou tout objet ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement). Le déchet peut être liquide, fluide, solide, gazeux.

Dés lors que ces déchets sont abandonnés clandestinement dans la nature par des particuliers ou des entreprises sans aucune autorisation administrative, avec ou sans accord du propriétaire du terrain, on parle de décharge ou dépôt sauvage. **C'est INTERDIT par la loi.**
L'article L 541-3 du Code de l'environnement permet au maire de la commune d'aviser, de mettre en demeure puis de sanctionner le responsable du dépôt sauvage.
Nous rappelons aux contrevenants que l'article R635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller **jusqu'à 1500€ d'amende** avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage.

Article R635-8
Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Exemple de dépôt sauvage dans le bois de Clérey

En plus d'être illégales, ces décharges sauvages sont sources de nombreuses nuisances.
La nuisance la plus visible est celle qui porte atteinte au paysage. Il n'est jamais agréable de découvrir un dépôt de déchets au détour d'un chemin lors d'une promenade ou en bord de chemin non loin de chez soi.

Certains déchets peuvent engendrer des pollutions graves qui se voient peu mais qui ont des conséquences dramatiques sur l'environnement mais aussi sur la santé (source de maladie pour la population):
risques physiques de blessures, diffusion de substances nocives (acides, amiante, hydrocarbures, poussières…, contamination par ingestion d'aliments cueillis ou pêchés.

Un dépôt de déchets peut perturber le fonctionnement des écosystèmes en particulier des zones humides. Il peut entraver la circulation de l'eau et/ou la polluer. Selon leur nature, les déchets engendrent des pollutions invisibles qui peuvent se diffuser des années après leur enlèvement, laissant ainsi un milieu pollué. La faune est également touchée par ingestion de substances dangereuses, destruction de son milieu de vie, et blessures ou mortalité directe (une bouteille vide abandonnée dans la nature peut piéger et tuer de nombreux insectes et petits mammifères).
Notre environnement est un bien commun indispensable à la qualité de vie que nous tenons tous à préserver.

Il appartient donc à chacun d'entre nous de respecter notre milieu naturel et de veiller à la propreté de notre village.

ISSELIN
CLÉMENT
Paysagiste
Aménagement - Entretien - Création
4 rue de la plage 10390 Clérey
06 49 09 69 36
clement.isselin.paysagiste@gmail.com

CIVILITES - STOP AUX BRUITS DE VOISINAGE

« Le bruit, on peut en faire jusqu'à 22h » FAUX.
Les bruits excessifs peuvent être punis de jour comme de nuit.
Le tapage nocturne (à partir de 22h) étant plus sévèrement puni que le tapage diurne.

En tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition émis sans nécessité ainsi que par manque de précaution est interdit de jour, comme de nuit.

Le bruit constitue pour nos concitoyens l'une des nuisances les plus fortement ressenties.
De simple désagrément, il peut être source de stress et a des répercusions prouvées sur la santé ; c'est une atteinte à la qualité de vie qui peut vite devenir insupportable dans la vie quotidienne .
Sont généralement considérés comme bruits de voisinage, les bruits de comportements des particuliers ou émis par du matériel ou animaux dont ils ont la responsabilité. Ils peuvent provenir :

— des cris d'animaux et principalement des aboiements des chiens (y compris en chenil),
— des appareils de diffusion du son et de la musique,
— des outils de bricolage, de jardinage,
— des appareils électroménagers,
— des jeux bruyants pratiqués dans les piscines par exemple,
— des pétards et pièces d'artifice,
— des activités occasionnelles, fête familiale, travaux de réparation.

Cette liste n'est pas limitative.

Dans notre département, ce sont les dispositions de l'arrêté préfectoral n°08-2432 du 22 juillet 2008 qui s'appliquent à tous les bruits de voisinage.
Il précise notamment que :
Les particuliers doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, raboteuses, scies (la liste n'est pas limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**

Ces travaux ne peuvent donc pas être réalisés les dimanches et les jours fériés.

Aussi, afin d'assurer la tranquillité de tous et de préserver les relations de bon voisinage, nous comptons sur vous pour respecter la réglementation.
Pour information, en cas d'infraction à cet arrêté, l'amende forfaitaire s'élève à 68 €, l'amende maximale à 450 €. (Infraction de 3ème classe).

En cas de nuisances sonores provenant du voisinage, il est préférable de privilégier la démarche amiable : rencontrer son voisin, l'informer courtoisement de la gêne occasionnée est le premier pas à réaliser.

Pour terminer, nous vous laissons méditer sur le célèbre adage qui se révèle toujours précieux dans le cadre de notre vie sociale :

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

NUMEROS UTILES

Ecole Elémentaire
6 rue de l'Eglise
03 25 46 05 06

Ecole Maternelle
8 rue de l'Eglise
03 25 42 39 35

Cabinet d'Infirmières
11bis rue de l'Eglise
03 25 46 01 86
Jennifer HERBLOT
06 83 21 94 54
Ludivine SORRIAUX
Mélanie VIREY-BERTIN
Stéphanie BADEY

Médecins Généralistes
Dr. Julien CASTER
Dr. Antoine SIODOS
13 rue de l'Eglise
03 25 46 00 12

Masseurs Kinésithérapeutes Osthéopathes
2 avenue de Champagne
Sophie PLISSON
Fabien GRILOT
03 51 59 73 39
Thibault ODILLE
06 61 24 40 57
Mathieu CHABUT
06 98 62 21 98

Podologue- Pédicure
Laurence WOLF
06 08 15 57 84

Orthophonistes
Lauriane DEREZ ROBERT
Marion ACQUERE
Charlotte CHATON
2 avenue de Champagne
03 25 40 53 19

POMPIERS 112 ou 118

SAMU 15

POLICE 17

Gendarmerie de Bréviandes
Rue des Ormes
03 25 83 17 50

EAUX 03 25 79 00 00

GAZ 08 00 47 33 33

Centre Anti-Poison
03 83 32 36 36

Sida Info Service
08 00 84 08 00

Maison de la Justice et du Droit
4 rue Jaillard TROYES
03 25 83 18 90

SIEDMTO
36 rue de Varennes
Vendeuvre-sur-Barse
03 25 41 08 03

Centre Médico Social
5 bis rue de la Marine
10700 Arcis-sur-Aube
03 25 37 04 77

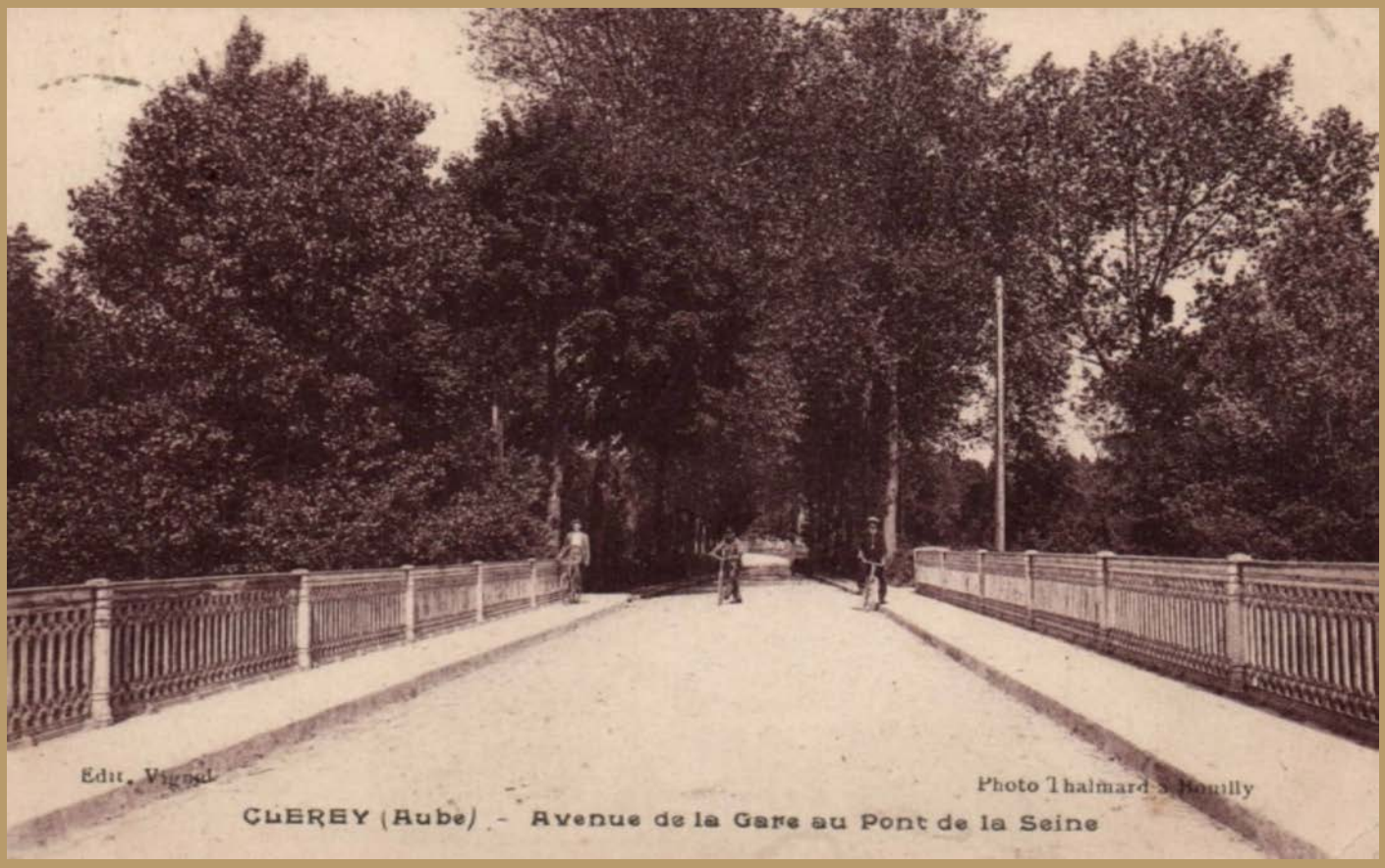

En première page, la vue depuis le pont de Clérey en ce mois de Novembre 2022 et ci-dessus les cartes postales anciennes du pont autrefois l'« entrée du pays ».